

#### Liste des pièces à fournir :

- Votre n° d'allocataire CAF
- Votre dernière attestation de paiement CAF
- L'acte de naissance de votre enfant et la photocopie du livret de famille
- Le(s) dernier(s) avis d'imposition de la famille
- Deux justificatifs de domicile (dont taxe d'habitation)
- Votre Relevé d'Identité Bancaire
- Le Contrat de travail conclu avec l'assistante maternelle agréée par le Conseil départemental du Val d'Oise
- Votre adresse mail

Cette aide pourra être étendue à la garde - par un employé à domicile - d'un enfant porteur de handicap jusqu'à son entrée en milieu scolaire ou son quatrième anniversaire.

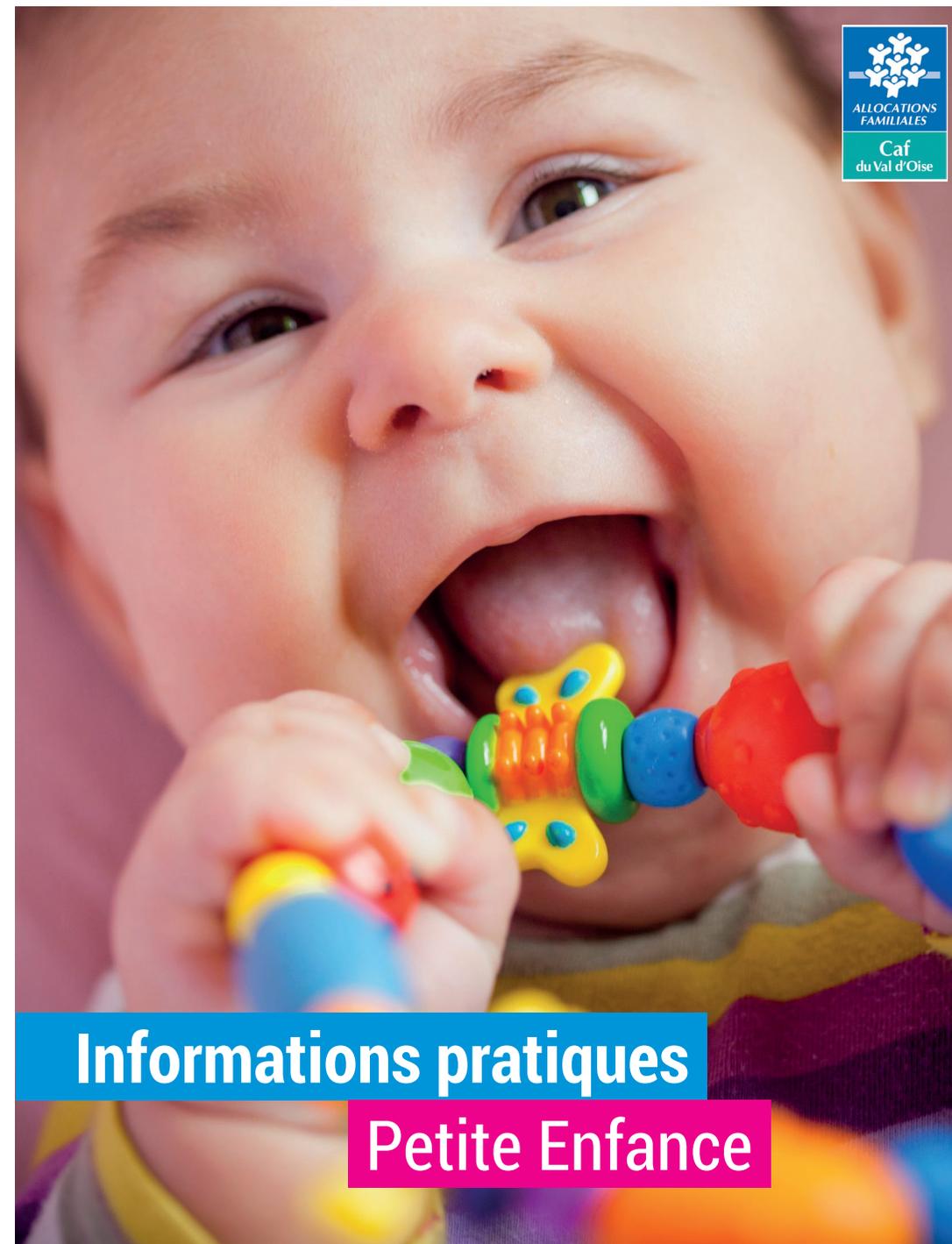
#### Pour bénéficier de l'aide, veuillez adresser les documents à :

Direction de l'Education / service Petite Enfance

1 avenue Foch 95160 Montmorency - [petite.enfance@ville-montmorency.fr](mailto:petite.enfance@ville-montmorency.fr)

#### Pour toute information :

- Direction de l'Education 01 39 34 98 56
- Relais Assistantes Maternelles 01 39 64 96 81 / [ram@ville-montmorency.fr](mailto:ram@ville-montmorency.fr)



## Informations pratiques

## Petite Enfance



**Michèle Noachovitch** : Déléguée aux Séniors, au Lien intergénérationnel et à la Petite-Enfance.

## LISTE DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

### Crèche collective municipale *Les Elfes*

12, rue des Sablons - 95160 Montmorency  
01 34 12 11 07 / [elfes@ville-montmorency.fr](mailto:elfes@ville-montmorency.fr)  
Directrice : **Véronique Constant**

- Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- Agrément pour 30 enfants

### Crèche collective associative *La Nouvelle Etoile des Enfants de France*

Crèche collective associative  
10, avenue Victor Hugo - 95160 Montmorency  
01 34 12 93 11 / [bschneider@nouvelle-etoile.org](mailto:bschneider@nouvelle-etoile.org)  
Directrice : **Béatrice Schneider**  
<http://www.nouvelle-etoile.org>

- Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
- Agrément pour 50 enfants

### Crèche collective associative *La santé, c'est le bonheur*

Crèche collective associative  
5, villa de la Croix Blanche - 95880 Enghien-les-Bains  
Directrice : **Hélène Malpot**

- Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
- 26 places sont attribuées aux enfants de Montmorency

### Halte-garderie municipale *Les Farfadets*

Halte-garderie municipale  
21 ter, rue de Jaigny - 95160 Montmorency  
01 39 64 84 72 / [halte-garderie@ville-montmorency.fr](mailto:halte-garderie@ville-montmorency.fr)  
Directrice : **Tatiana Volovik**

- Horaires d'ouverture les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 17h00
- Agrément pour 20 enfants
- Accueil entre ½ journée et 2 jours par semaine

## DÉMARCHES INSCRIPTION LISTE D'ATTENTE EN CRÈCHE ET HALTE-GARDERIE

**Pour toute inscription sur la liste d'attente des crèches, il convient de prendre rendez-vous avec l'une des directrices de structure (muni d'un justificatif récent de domicile) :**

**M<sup>me</sup> CONSTANT** - Crèche *Les elfes* - 12 rue des sablons  
01 34 12 11 07 / [elfes@ville-montmorency.fr](mailto:elfes@ville-montmorency.fr)

**Ou**

**M<sup>me</sup> SCHNEIDER** - Crèche *La nouvelle étoile* - 10 avenue Victor Hugo  
01 34 12 93 11 / [bschneider@nouvelle-etoile.org](mailto:bschneider@nouvelle-etoile.org)

**La liste d'attente est commune pour toutes les crèches** (crèche *Les elfes*, crèche associative *La nouvelle étoile* et crèche associative *La santé c'est le bonheur* située sur Enghien-les-

bains), les familles peuvent se rendre selon leur choix soit aux *elfes*, soit à La nouvelle étoile pour s'inscrire.

La halte-garderie *Les farfadets* propose un accueil entre ½ journée à 2 journées maximum par semaine.

Il convient également de prendre rendez-vous auprès de la directrice.

**M<sup>me</sup> VOLOVIK** - Halte-garderie *Les farfadets* - 21ter rue de Jaigny  
01 39 64 84 72 / [halte-garderie@ville-montmorency.fr](mailto:halte-garderie@ville-montmorency.fr)

## RECHERCHE D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE

**Pour toute recherche et emploi d'une assistante maternelle agréée**, le Relais Assistantes Maternelles est à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.

**M<sup>me</sup> BUSQUET** - Relais assistantes maternelles - 21ter rue de Jaigny  
01 39 64 96 81 sur rendez-vous / [ram@ville-montmorency.fr](mailto:ram@ville-montmorency.fr)

**La ville de Montmorency attribue une aide financière** pour les parents employeurs d'une assistante maternelle agréée pour l'accueil à son domicile : Allocation frais de garde.

**Informations** : Direction de l'Éducation - service Petite enfance  
01 39 34 98 56 [petite.enfance@ville-montmorency.fr](mailto:petite.enfance@ville-montmorency.fr)

## ALLOCATION FRAIS DE GARDE

**Une aide forfaitaire** destinée à soutenir les parents employeurs d'une assistante maternelle agréée est attribuée mensuellement, sous condition de ressources, à toutes les familles dont la résidence principale est à Montmorency, pour l'accueil de leur enfant de moins de quatre ans ou jusqu'à son entrée à l'école maternelle.

### Conditions d'octroi de l'allocation :

- Un minimum de 120 heures d'accueil mensuel au domicile de l'assistante maternelle
- Un minimum de 15 % des frais engagés restera à la charge de la famille, déduction faites des différentes aides spécifiques (CAF)
- Le versement sera effectué à compter du mois au cours duquel la demande aura été effectuée auprès de la Direction de l'Éducation
- Pour éviter toute interruption dans le versement de l'aide, la famille s'engage à transmettre chaque mois les notifications PAJEMPLOI (bulletin de salaire de l'assistante maternelle)
- Le montant pourra être révisé chaque année en janvier sur la base du dernier avis d'imposition.

### BARÈME ALLOCATION FRAIS DE GARDE

| Aide mensuelle accordée | Ressources annuelles de la famille * |
|-------------------------|--------------------------------------|
| 200 €                   | < 20 000 €                           |
| 150 €                   | < 35 000 €                           |
| 100 €                   | < 47 000 €                           |
| 75 €                    | ≤ 62 250 €                           |

\* Ressources annuelles évaluées sur la base du dernier avis d'imposition (total des revenus avant abattement) Incluant les revenus d'activité professionnels et assimilés, les pensions, retraites, rentes et tout autre revenu.

